Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl « Think Pink » dans le cadre du projet « Bruxelles Ville Rose »

Entre :

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent M. Close, Bourgmestre, Mme Mutyebele Ngoi, Echevine de l'Egalité des chances, et M. Leonard, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une décision du Conseil communal du xx octobre 2022.

Et

L'asbl Think Pink, Allée de la Recherche, 12 - 1070 Bruxelles, représentée par Heidi VANSEVENANT, Présidente de Think Pink Belgique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de régler les modalités pratiques de collaboration entre les soussignés dans le cadre du projet « Ville Rose ».

Ce projet est initié par l'asbl Think Pink qui souhaite mobiliser les villes et communes autour de la promotion du dépistage du cancer du sein en les faisant adhérer au projet « Ville Rose » synonyme de soutien à cette cause.

L'implication d'une ville ou d'une commune pour devenir « Ville Rose » est :

- de communiquer toute l'année sur la sensibilisation et de promouvoir l'auto-examen et le dépistage organisé ;
- d'organiser chaque année diverses initiatives pour sensibiliser les citoyennes, à qui cela est recommandé, à participer à la mammographie de dépistage bisannuelle ;
- de mobiliser et de soutenir les citoyen(ne)s et les commerçants à planifier leurs propres actions afin de contribuer à soutenir financièrement les projets de Think Pink ;
- d'organiser au minimum un événement/une action par an, en partenariat avec l'asbl Think Pink, selon les modalités prévues dans la présente convention ;
- d'habiller la ville de rose au mois d'octobre, mois de sensibilisation au cancer du sein, par exemple via l'éclairage public.

Article 2 - Durée

La présente convention est établie pour 3 ans et prend cours le 10 octobre 2022 pour se terminer le 10 octobre 2025. Elle pourra être reconduite en cas de poursuite du projet, moyennant signature d'une nouvelle convention.

Article 3 - Référent opérationnel et prise de contact

Dans le souci d'une communication rapide entre les différentes parties, il est proposé de constituer un comité de supervision du projet « Bruxelles - Ville Think Pink » composé pour la Ville des cabinets du Bourgmestre et de l'Echevinat de l'Egalité des chances et de l'asbl Think Pink.

L'objet de ce comité de supervision sera d'établir le programme et le suivi d'actions réalisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles et l'implication de chaque partenaire. Le comité de supervision ne prend pas de décision susceptible d'engager les parties.

Article 4 - Engagements des parties

La Ville de Bruxelles s'engage à :

- communiquer en matière de promotion du dépistage du cancer du sein via ses différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletters, panneaux d'affichage...) ;
  sensibiliser les employé(e)s communaux et les citoyen(ne)s à l'importance du dépistage du cancer du sein via les hôpitaux publics sur son territoire et l'appellation « Bruxelles Ville Think Pink » ;
  promouvoir et rendre visible la campagne Think Pink à travers des événements et des actions organisés dans ses écoles, centres sportifs et culturels, … ;
  d'organiser au minimum un événement/une action par an, en partenariat avec l'asbl Think Pink. La Ville se chargera de l'animation et de toute l'organisation logistique de l'événement/de l'action, tandis que l'asbl se chargera, le cas échéant, de l'organisation des collectes de dons et/ou ventes de gadgets (en ce compris la fourniture des gadgets, la mobilisation des bénévoles, ..). L'argent qui sera récolté à cette occasion par l'asbl reviendra exclusivement à l'asbl.

L'asbl Think Pink s'engage à :

- remettre un plan de communication et des outils (boite à idées, calendrier annuel, brochures, gadgets, …) afin de permettre à la ville d'intégrer facilement les actions Think Pink au sein de ses propres activités ;
- fournir un plan d'actions clair reprenant des idées et des concepts pour les habitants de la commune qui souhaitent organiser des petites actions et pour la commune qui organise des actions plus importantes ;
- remettre la plaque officielle de « Ville Rose » à la ville afin qu'elle serve de signe de soutien à la lutte contre le cancer du sein ;
- communiquer le nom de la ville sur le site web de Think Pink et indiquer la ville sur la carte des villes et communes Think Pink belges.

Article 5 - Mise à disposition de matériel

L'asbl Think Pink met à disposition de la Ville de Bruxelles un ensemble d'équipements, de brochures, d'articles de décoration, de matériel promotionnel et de visibilité, à utiliser lors des activités développées sur son territoire.

Article 6 - Activités « Ville Rose »

Les activités « Ville Rose » sont fixées en accord entre la Ville de Bruxelles, ses partenaires et l'asbl Think Pink via le comité de supervision. Les activités, actions, événements sont entièrement pris en charge par la Ville de Bruxelles. Think Pink soutient la Ville de Bruxelles par un apport en visibilité.

Article 7- Responsabilités

La Ville de Bruxelles et l'asbl Think Pink s'engagent à respecter leurs obligations en matière d'assurance responsabilité civile, accidents corporels et accidents du travail pour couvrir les participants aux différentes actions. Ils s'engagent à respecter la législation sur la sécurité et l'hygiène.

Article 8 - Fin

La présente convention prend fin conformément à l'article 2. Elle ne pourra être résiliée unilatéralement et anticipativement par un partenaire que par écrit et moyennant un préavis de 1 mois.

Article 9 – Droit applicable

La présente convention est régie par le droit belge. En cas de litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les cours et tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Article 10 - Tutelle

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la décision du Conseil communal approuvant la présente convention.

Fait en double exemplaire à Bruxelles, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

Pour l'asbl Think Pink

Pour la Ville de Bruxelles

Madame Heidi Vansevenant,
Présidente de Think Pink Belgique

Monsieur Philippe Close, Bourgmestre
Madame Lydia Mutyebele Ngoi, Echevine de l'Egalite des chances
Monsieur Dirk Leonard, Secrétaire de la Ville